

A St Just le 30 juin 2026.

Négociations du 30 juin 2026.



Une réunion de négociations de nos usages s'est tenue mardi 30 juin 2026 avec plusieurs sujets à l'ordre du jour, les indemnités kilométriques pour les ouvrier.es, la simplification des rémunérations mais aussi une mise au point sur l'accord temps de travail.

- ☞ Indemnités kilométriques : il faut mettre en conformité pour s'éviter un redressement des URSAFF, c'était donc l'occasion pour la **CGT** DS Smith St Just de le moderniser et de l'adapter à la forte volatilité des prix du carburant ses dernières années. Dans cet objectif, notre organisation syndicale avait porté une revendication pour qu'il y ait une revalorisation au trimestre pour coller au plus près des besoins des travailleuses et des travailleurs en fonction de l'évolution des prix des carburants. La direction refuse de revoir l'indexation au trimestre et même pas au semestre. Pourtant, si cette indexation pouvait être profitable aux salarié.es dans certains cas, elle pouvait l'être à la direction dans d'autres en fonction des prix des carburants. La **CGT** DS Smith St Just prendra position ultérieurement sur une éventuelle signature qui semble peu probable tant la direction reste sur une position dogmatique de refus de négocier !
- ☞ Simplifications des rémunérations : pas grand-chose à discuter sur cet accord où la direction n'a pas finalisé la mise à jour l'accord de 2002.
- ☞ Télétravail : l'accord sera maintenu en l'état.
- ☞ Accord temps de travail : la **CGT** DS Smith St Just avait demandé une réunion sur cet accord afin de clarifier, par écrit, certains points. Cette mise au point était indispensable pour éviter toute interprétation ou mauvaise application de l'accord. Un projet de relevé de décisions sera proposée aux organisations syndicales.

En fin de séance, des dates ont été posées pour commencer la négociation de l'accord PP qui démarrera le 6 novembre 2026.

La CGT DS Smith St Just.

